

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC recense les nouvelles mesures commerciales et liées au commerce mises en œuvre par les Membres de l'OMC entre le 16 octobre 2019 et le 15 octobre 2020. Il a été préparé avec pour toile de fond la pandémie de COVID-19 et les problèmes humains, sociaux et économiques laissés dans son sillage. Depuis le déclenchement de la pandémie, les Membres de l'OMC ont mis en œuvre diverses nouvelles politiques commerciales et liées au commerce visant spécifiquement à faire face à la crise. Le présent rapport a pour but de permettre de mieux comprendre l'évolution des politiques en sus du suivi des mesures commerciales ordinaires prises pendant la période à l'examen.

2. **Dans l'ensemble, les constatations faites dans le cadre de ce rapport présentent une situation très différente de celle du dernier rapport. Celui-ci, publié en juillet 2020, ne saisissait que les tout premiers effets de la pandémie de COVID-19, tandis que le présent rapport de suivi du commerce rend davantage compte de l'impact que la crise sanitaire mondiale a eu sur le commerce et la politique commerciale.** Même si le commerce mondial fléchissait déjà avant la pandémie, les exportations de marchandises en valeur nominale en USD ont reculé de 21% au deuxième trimestre par rapport à l'année précédente alors que les exportations de services commerciaux ont chuté de 30%. Les Membres et observateurs de l'OMC ont introduit le plus petit nombre de mesures restrictives et de mesures de facilitation des échanges ordinaires depuis 2012. La valeur du commerce visé par des mesures de facilitation des importations ordinaires était de 731,3 milliards d'USD (contre 544,7 USD pour la période précédente), tandis que celle du commerce visé par des restrictions à l'importation était de 440,9 milliards d'USD (contre 746,9 USD). Cela était probablement dû à la forte baisse de l'ensemble des flux commerciaux mondiaux, au détournement de l'attention des gouvernements vers la lutte contre la pandémie – au moyen de la politique commerciale ainsi que d'autres mesures – à un certain immobilisme dans les principales tensions commerciales bilatérales qui avaient donné lieu à une augmentation de la valeur du commerce visé par des restrictions à l'importation au cours des précédentes périodes considérées, ainsi qu'à une volonté générale de maintenir les échanges commerciaux.

3. Parallèlement, la valeur du commerce visé par des mesures de facilitation des échanges en lien avec la COVID-19 mises en œuvre concernant les marchandises depuis le début de la pandémie était estimée à 227 milliards d'USD, environ 47 milliards d'USD de plus que les mesures restrictives pour le commerce liées à la COVID-19. Sur les 335 mesures commerciales et liées au commerce enregistrées dans le contexte de la COVID-19 par les Membres et les observateurs de l'OMC depuis le déclenchement de la pandémie, 58% étaient de nature à faciliter les échanges et 42% étaient restrictives pour le commerce. Environ 39% des mesures restrictives liées à la COVID-19 prises concernant les marchandises avaient été abrogées à la mi-octobre. Dans les secteurs des services fortement touchés par la pandémie, la plupart des 124 mesures liées à la COVID-19 adoptées par les Membres de l'OMC semblaient viser à faciliter les échanges. Plus de 1 000 mesures de soutien en réponse directe à la pandémie et d'une valeur totale de plusieurs milliers de milliards de dollars EU ont été mises en place jusqu'à la mi-octobre. Ces mesures de soutien d'urgence, qui sont au cœur des stratégies des gouvernements pour faire face au ralentissement économique induit par la pandémie, semblent être temporaires et sont importantes pour préparer le terrain pour une reprise durable dans laquelle le commerce peut jouer un rôle de taille.

Constatations spécifiques

4. **Le commerce mondial fléchissait déjà avant la pandémie et a fortement reculé au premier semestre 2020** quand les coûts humains, sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 ont pris l'ascenseur. En termes de volume, au deuxième trimestre, le commerce de marchandises a reculé de 14,3% d'un trimestre sur l'autre, la plus grande baisse de ce type jamais enregistrée. En valeur nominale en USD, les exportations de marchandises ont reculé de 21% au deuxième trimestre par rapport à l'année précédente alors que les exportations de services commerciaux ont chuté de 30%. Selon les prévisions d'octobre de l'OMC, le volume du commerce mondial de marchandises devrait reculer de 9,2% en 2020, puis augmenter de 7,2% en 2021. Il est très probable que ces prévisions soient revues à la baisse étant donné que de nombreux pays sont confrontés aux effets de nouveaux confinements.

5. **La diminution du nombre de nouvelles mesures restrictives et de mesures de facilitation des échanges ordinaires était importante et donnait lieu à une baisse de la valeur du commerce visé par des mesures de restriction à l'importation.** Les Membres et les

observateurs de l'OMC ont introduit 89 nouvelles mesures de restriction du commerce et 88 mesures de facilitation des échanges, soit les chiffres les plus bas depuis 2012. La valeur du commerce visé par de nouvelles mesures de facilitation des importations était estimée à 731,3 milliards d'USD (contre 544,7 milliards d'USD pour la période précédente). Les principaux secteurs touchés étaient les machines électriques et leurs parties, les appareils et engins mécaniques, les matières plastiques et ouvrages en ces matières, ainsi que les instruments d'optique, de photographie, de mesure et les instruments médico-chirurgicaux. La valeur du commerce visé par de nouvelles mesures de restriction à l'importation était estimée à 440,9 milliards d'USD (contre 746,9 milliards d'USD pour la période précédente). Les principaux secteurs touchés étaient les machines électriques et leurs parties, les appareils et engins mécaniques, ainsi que les métaux précieux et les pierres gemmes. Les estimations établies par le Secrétariat de l'OMC du stock de restrictions à l'importation de marchandises mises en œuvre depuis 2009 et toujours en vigueur fin 2019 semblent indiquer que 8,7% des importations mondiales, ou 1 600 milliards d'USD sur un total de 18 900 milliards d'USD, sont affectées par des restrictions à l'importation mises en place par les Membres et observateurs de l'OMC au cours des dix dernières années. À la mi-octobre 2020, ce chiffre était estimé à 1 700 milliards d'USD, ce qui suggère que le stock de restrictions à l'importation en vigueur continuait de croître en termes de valeur, ainsi que de pourcentage des importations.

6. La baisse significative du nombre de nouvelles mesures mises en œuvre par les Membres et les observateurs de l'OMC peut s'expliquer par l'urgence sanitaire mondiale actuelle, qui a presque inévitablement conduit les gouvernements à moins se concentrer sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques commerciales ordinaires et à traiter davantage les problèmes économiques immédiats dans le contexte de la pandémie. La chute brutale du commerce mondial depuis le deuxième trimestre 2020 signifie également qu'il y a simplement eu moins d'échanges à faciliter ou à restreindre. Malgré une vague initiale de restrictions commerciales concernant divers produits médicaux essentiels, les Membres se sont généralement engagés à faire en sorte que les échanges puissent se poursuivre librement pendant la pandémie; engagement globalement tenu. Enfin, pendant la période considérée, il n'y a pas eu de nouvelle évolution majeure en ce qui concerne la part non négligeable de la valeur du commerce visé par des mesures restrictives qui, au cours des deux dernières années a été associée à des mesures bilatérales prises principalement entre les États-Unis et la Chine.

7. **La plupart des mesures liées à la COVID-19 prises concernant les marchandises depuis le déclenchement de la pandémie étaient des mesures de facilitation des échanges.** La majorité des 335 mesures commerciales et liées au commerce prises en lien avec la COVID-19 étaient temporaires. Même si aux premiers stades de la pandémie la plupart des mesures restreignaient le commerce, à la mi-octobre 2020, parmi toutes les mesures prises pour faire face à la pandémie, 195 (58%) étaient de nature à faciliter les échanges. Au total, 140 mesures (42%) pouvaient être considérées comme restrictives pour le commerce. L'élimination progressive des restrictions à l'exportation visant des produits tels que les masques chirurgicaux, les gants, les médicaments et les désinfectants s'est poursuivie pendant la période à l'examen, tout comme l'élimination des autres mesures commerciales et liées au commerce prises aux premiers stades de la pandémie. Environ 39% des mesures restrictives en rapport avec la COVID-19 mises en œuvre par les Membres et les observateurs de l'OMC avaient été abrogées à la mi-octobre. À ce moment donné, quelque 18% des mesures de facilitation des échanges avaient aussi été supprimées. La valeur du commerce visé par des mesures de facilitation des échanges liées à la COVID-19 mises en œuvre depuis le début de la pandémie était estimée à 227 milliards d'USD, tandis que celle du commerce visé par des mesures de restriction des échanges en lien avec la COVID-19 était de 180 milliards d'USD.

8. **Les Membres de l'OMC ont mis en place un grand nombre de mesures de soutien en lien avec la COVID-19.** Depuis le début de la pandémie, 638 mesures de soutien liées à la COVID-19 ont été notifiées au Secrétariat par les Membres et observateurs de l'OMC et 405 autres ont été identifiées à partir de sources publiques et des sites Web gouvernementaux, ce qui représente un total de 1 043 mesures de soutien liées à la COVID-19 mises en place par 94 Membres de l'OMC et 3 observateurs, soit 149 mesures introduites par mois entre mars et mi-octobre 2020. Le nombre et la diversité des mesures de soutien mises en œuvre en réponse aux perturbations économiques et sociales causées par la pandémie sont plus importants que ce qui avait été constaté pendant la crise financière mondiale de 2008-2009. Ces mesures ciblaient les secteurs économiques les plus durement touchés par la crise, notamment la santé, l'aviation, le tourisme ou la restauration et comprenaient également des mesures monétaires, budgétaires et financières, ainsi que des plans de relance plus vastes. Les mesures gouvernementales étaient complétées par divers programmes

de soutien menés par des organisations internationales intergouvernementales. La plupart de ces mesures paraissaient avoir un caractère temporaire. Ces mesures de soutien d'urgence sont au cœur des stratégies des gouvernements pour faire face au ralentissement économique induit par la pandémie et préparer le terrain pour une reprise durable.

9. Les secteurs de services ont été durement touchés par la pandémie, même si la nature et l'ampleur de l'impact varient selon le secteur et le mode de fourniture. Pour répondre à la pandémie, les Membres ont adopté 124 mesures visant le commerce des services. La plupart de ces mesures semblent faciliter les échanges, telles que les mesures qui simplifient la fourniture de services de télécommunication et l'accès à ces services ou qui facilitent la fourniture de services de santé en ligne. Dans quelques cas, les gouvernements ont répondu en supprimant des restrictions commerciales existantes, par exemple en assouplissant certaines limitations concernant la fourniture de services de voix sur protocole Internet (VoIP). Toutefois, certaines mesures adoptées paraissent aussi être restrictives pour le commerce, comme les mesures visant à renforcer les régimes d'investissement étrangers. Au titre du suivi des mesures ordinaires visant le commerce des services, le rapport fournit également des renseignements sur 143 mesures visant le commerce des services qui ont été introduites par les Membres de l'OMC. Bien que la majorité facilitent les échanges, bon nombre de ces nouvelles politiques semblent être restrictives. Les mesures adoptées concernent les services de télécommunication, les services relatifs au commerce électronique et les services fournis en ligne, y compris des interdictions applicables à certaines applications de communication, ainsi que différents types de mesures fiscales. Divers gouvernements ont également adopté de nouvelles mesures concernant l'investissement étranger dans des domaines considérés comme stratégiques ou liés à la sécurité nationale.

10. L'augmentation sensible des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales confirme que ces mesures restent un outil de politique commerciale important pour les Membres de l'OMC. Pendant la période à l'examen, 392 ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ont été enregistrées, ainsi que 130 clôtures d'enquêtes. Les ouvertures d'enquêtes antidumping ont représenté près de 80% de l'ensemble des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales, y compris les mesures de sauvegarde et les mesures compensatoires. La valeur du commerce visé par des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales rapportées dans le présent rapport était estimée à 68,8 milliards d'USD (contre 46,23 milliards pendant la période précédente) et celle du commerce visé par des clôtures d'enquêtes à 9,9 milliards d'USD (contre 24,8 USD). Les principaux produits visés par des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales comprennent le fer et l'acier, les meubles et appareils d'éclairage, l'aluminium et les ouvrages en aluminium, ainsi que les matières plastiques. Au 15 octobre 2020, deux Membres de l'OMC avaient notifié des mesures antidumping en lien avec la pandémie de COVID-19.

11. Les Membres de l'OMC ont continué d'utiliser les mécanismes de transparence des Comités SPS et OTC pour notifier leurs mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), ainsi que pour examiner et souvent régler des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) de façon non litigieuse. Entre le 1^{er} octobre 2019 et le 30 septembre 2020, 1 911 notifications SPS et 1 936 notifications OTC ont été communiquées à l'OMC, la plupart par des Membres en développement. Comme pour les précédents rapports, la majorité des notifications SPS périodiques concernaient la sécurité sanitaire des produits alimentaires, alors que l'essentiel des mesures SPS d'urgence étaient liées à la santé animale. L'objectif déclaré de la majeure partie des mesures OTC concernait principalement la protection de la santé ou de la sécurité des personnes. Depuis février 2020, 59 notifications et communications en lien avec la COVID-19 ont été présentées au Comité SPS. La nature de la plupart de ces mesures a évolué, passant de restrictions initiales concernant les importations et/ou le transit d'animaux en provenance des zones touchées et de prescriptions renforcées en matière de certification à, depuis début du mois d'avril, des mesures de facilitation permettant à titre temporaire aux autorités de contrôle de recourir aux certificats électroniques pour s'acquitter de leurs fonctions. Au 1^{er} octobre 2020, 23 Membres de l'OMC avaient soumis 91 notifications/communications OTC sur les normes et règlements en réponse à la pandémie, la plupart ayant été soumises au titre des dispositions de l'Accord OTC relatives aux notifications de mesures d'urgence. Environ la moitié de ces notifications étaient de nature temporaire et concernaient une vaste gamme de produits tels que les équipements de protection individuelle (EPI), les équipements médicaux, les fournitures médicales, les médicaments et les produits alimentaires. Les mesures notifiées relevaient généralement de trois catégories principales: rationaliser les procédures de certification; garantir

l'innocuité des produits médicaux; et rendre les denrées alimentaires disponibles en assouplissant les règlements techniques.

12. Les Membres de l'OMC ont continué de recourir aux organes de l'OMC pour régler leurs préoccupations commerciales. Malgré la réduction du nombre de réunions tenues pendant la période à l'examen en raison de la pandémie, plusieurs préoccupations commerciales soulevées semblaient montrer que des questions persistaient et demeuraient irrésolues. Certaines préoccupations commerciales ont été soulevées dans plus d'un organe de l'OMC, ce qui suggère que ces préoccupations portent sur des questions techniquement complexes et transversales et que les Membres de l'OMC continuent d'utiliser de multiples plates-formes pour aborder divers aspects de ces préoccupations. Les recherches préliminaires du Secrétariat montrent que seules quelques préoccupations commerciales donnent lieu à des différends.

13. Dans le cadre du Comité de l'agriculture, la plupart des questions concernaient les mesures de soutien interne des Membres. Les Membres de l'OMC ont posé 607 questions concernant des notifications individuelles, des notifications tardives et des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre au titre de l'article 18:6. La plupart de ces questions concernaient le soutien interne. Au total, 35 questions spécifiques relatives à la mise en œuvre visaient des politiques appliquées en réponse à la pandémie de COVID-19. Sept notifications concernant les restrictions et les interdictions à l'exportation en lien avec la pandémie ont été notifiées au Comité de l'agriculture pendant la période à l'examen.

14. De nombreuses mesures relatives à la propriété intellectuelle (PI) adoptées pendant la période à l'examen avaient pour but de promouvoir l'innovation ou de faciliter l'accès aux technologies de la santé liées à la COVID-19. En réponse à la pandémie, les Membres de l'OMC ont continué d'ajuster leurs cadres nationaux de propriété intellectuelle, notamment en assouplissant les règles de procédure et en prolongeant les délais pour les questions administratives en rapport avec la propriété intellectuelle. Au total, quelque 60 mesures concernant la PI en lien avec la COVID-19 ont été adoptées pendant la période à l'examen.

15. Le respect des prescriptions en matière de notification périodique contenues dans les divers Accords de l'OMC reste très variable. Bien que certaines délégations aient déployé des efforts considérables pour être à jour dans leurs notifications, les progrès sont lents. Le manque de conformité avec les obligations de notification dans tous les organes de l'OMC est problématique, parce qu'il affaiblit les différents accords et, plus généralement, le fonctionnement du système commercial multilatéral. Comme les années précédentes, le renforcement de la transparence des politiques s'est fait par le biais des examens des politiques commerciales et du mécanisme pour la transparence des ACR.

16. Les autres évolutions dans certains domaines des politiques commerciales en 2020 comprennent les travaux pour faire avancer les négociations, notamment les subventions à la pêche, s'appuyant sur la décision prise par les Membres lors de la CM11. Des groupes de Membres ont aussi continué à examiner d'autres sujets comme le commerce électronique, l'autonomisation économique des femmes, la réglementation intérieure dans le domaine des services et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).